

Politique | LGV : "La procédure a été violée", dénonce Michèle Alliot-Marie



C'est un sérieux coup d'éclat. Alors que le tracé des futures LGV a été enfin validé, la députée des Pyrénées-Atlantiques et ex-ministre, Michèle Alliot-Marie a lancé un pavé dans la mare. Selon elle, la validation des tracés des futures lignes ferroviaires à grande vitesse du sud-ouest, annoncée le 6 avril, s'était faite en violation de la procédure et sans aval du Premier ministre.

"La lettre signée du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer retenant un tracé pour une nouvelle voie LGV entre Bayonne et la frontière est révélatrice du peu de cas que les agents RFF et certains fonctionnaires font du fonctionnement des institutions républicaines", déclare l'ancienne ministre des Affaires étrangères dans un communiqué. Dans la même cause, l'annonce par RFF de la validation par le ministère des Transports des tracés des futures lignes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, prolongement de la LGV Tours à Bordeaux. Le 6 avril, RFF s'était réjoui d' "une avancée majeure pour le Grand projet ferroviaire du sud ouest (GPSO) puisqu'elle permet à RFF de préparer sa mise à l'enquête d'utilité publique, prévue à la fin du premier semestre 2013 pour une déclaration d'utilité publique attendue fin 2014".

"Inadmissible que des fonctionnaires prennent des initiatives à la place des ministres et du Premier ministre"

Or, selon Michèle Alliot-Marie, cette lettre a été signée du "directeur de cabinet du Premier ministre, sans autorisation du ministre des Transports, lequel atteste n'en avoir été informé que trois jours après... et en opposition avec une décision du mois de mars du Premier ministre qui estimait que les éléments préparatoires à une décision sur la prolongation au-delà de Bayonne n'étaient pas réunis". La lettre n'est donc "qu'un document préparatoire", sans "valeur juridique", estime Michèle Alliot-Marie. Sa colère est telle qu'elle menace de formuler un "recours hiérarchique" et "devant les tribunaux". Dans un courrier électronique à l'AFP, elle juge "inadmissible que des fonctionnaires prennent des initiatives à la place et à l'encontre de la volonté des ministres et du Premier ministre". Elle rappelle être "opposée à un deuxième tracé sur la côte basque compte tenu que le tracé actuel permet déjà à la TGV de passer". "Pour le trafic fret il n'y a aucun besoin d'être à proximité de la côte et de toute façon, les perspectives de saturation ont été repoussées à plus de 30 ans", rappelle-t-elle aussi. Michèle Alliot-Marie a déjà fait part de son opposition à la création d'une nouvelle voie au Pays basque. Cette déclaration pourrait lui rapporter des voix aux prochaines législatives, dans le département dont une partie des élus et de la population sont hostiles à cette future LGV.

Alain Rousset dénonce une "posture électorale"

D'ailleurs, dans un communiqué, Alain Rousset, président PS du Conseil régional d'Aquitaine, dénonce "une posture purement électorale".

électorale de la députée de la 6ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques". Il rappelle que "la décision ministérielle du 14 mars 2012 est conforme aux positions validées par le comité de pilotage du 9 janvier 2012, qui est l'instance de concertation locale réunissant les représentants des collectivités concernées et présidée par le Préfet de la région Aquitaine, coordonnateur des GPSO (Grands Projets Sud Ouest)".



Nicolas Césaire

Credit Photo : Aquitaine
Publié sur aqui.fr le 14/04/2012
[Url de cet article](#)